



ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/135

Portant réglementation du stationnement 10 rue de Verdun à Moulins-lès-Metz

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3
– L2213/1 et L 2213/2,
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et
des régions,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu la demande d'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement par Madame Lola
Antoine 10 rue de Verdun à Moulins-lès-Metz.
Considérant que pour des raisons de sécurité il y a lieu de régler le stationnement devant le 10 rue
de Verdun 57160 Moulins-lès-Metz.

ARRETÉ

Article 1 :

Madame Lola Antoine est autorisée à stationner un véhicule de déménagement devant le 10
rue de Verdun à Moulins-lès-Metz (2 places) et le stationnement de tout véhicule y sera interdit du 20
juin 2025 à 17h00 au 21 juin 2025 20 heures.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les services techniques de la commune, à
charge à Madame Lola Antoine de les retourner en mairie à la fin du déménagement.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement
immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et
tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié conformément aux usages.
Copie à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Moulins-lès-Metz.



Le Maire,

Jean BAUCHEZ

Fait à Moulins-lès-Metz, le 17/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la
présente notification.

Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)
Affiché du : 17/06/2025
au : 21/06/2025